

Les conséquences des mesures de protection juridique dans l'accompagnement d'un majeur protégé

CONTEXTE

Certaines personnes vivent une altération de leur autonomie du fait de la maladie, du handicap ou du vieillissement. Le droit organise différentes modalités de protection juridique, judiciaires ou non.

Depuis 2007, ces mesures de protection ne concernent plus seulement le patrimoine mais également la personne elle-même. De nombreuses dispositions visent également à mieux respecter la volonté et les droits des majeurs protégés en distinguant notamment capacité juridique et possibilité de consentir.

La loi du 23 mars 2019 de réforme de la Justice comporte de nombreuses dispositions relatives à la protection des personnes vulnérables, qui touchent à tous les domaines de la protection, de la mise en place des mesures à leur contrôle, en intégrant le droit de vote et le mariage par exemple. La place des familles y est renforcée, à travers notamment le dispositif de l'habilitation familiale.

Cette diversité des modalités de protection nécessite, de la part des professionnels qui les accompagnent, de connaître et comprendre les principes, enjeux et conséquences de ces mesures de protection dans l'accompagnement au quotidien des personnes vulnérables.

- > **Durée** : 1 à 2 jour(s)
- > **Formation en intra, sur demande**
- > **Formation en inter-structures** :
les 1^{er} et 2 juin 2022, à Dijon



Intervenante

Dominique DUBOIS



Tarifs 2022

980 € à 1 380 €/jour en intra

180 € à 250 €/jour/personne en inter-structures

(conditions tarifaires page 67)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les règles juridiques de la protection des majeurs
- > Identifier les incidences du cadre légal des mesures de protection des majeurs sur le travail des professionnels

CONTENU

- > Le système juridique de protection des majeurs
- > Les personnes concernées par les différents régimes de protection juridique : tutelle, curatelle simple et renforcée, sauvegarde de justice et habilitation familiale
- > Le mécanisme de la protection
- > Les acteurs de la protection : familles, magistrats, MJPM,...
- > Les droits du majeur protégé
- > Le fonctionnement des régimes de protection : protection des biens et protection de la personne
- > Les modalités d'anticipation de la protection
- > Travailler en institution avec un majeur sous mesure de protection

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Équipes, encadrants, responsables des organismes gestionnaires, des associations d'usagers ou de représentants d'usagers.

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation

MODALITÉS (cf p. 9)

- > Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- > Échanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles